



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2024/4357/182 du 19 décembre 2024, le Ministre du Travail a autorisé

la société ArcelorMittal Belval & Differdange à exploiter une potence sur fût de la marque LEON KREMER et un palan de la marque LIFTKET sur le site Usine Rodange, rue de l'Industrie n°2.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 9 janvier au 18 février 2025 inclus).

Pétange, le 7 janvier 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,